

LA GRAVE - LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES

3^{ème} ET 4^{ème} TRIMESTRES 2014

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, GAILLARD Florence, FAUST Alain, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe, FAURE Jean-Louis, JACQUIER Alain (à partir du point n° 3.

Pouvoirs de : PIC Jean-Pierre à JOUFFREY Régis

Secrétaire de séance : FAURE Jean-Louis

Délibérations adoptées à l'unanimité

FORFAITS DE SKI – PRISE EN CHARGE PAR LE CCAS

Le CCAS prendra en charge la totalité du prix des forfaits saison super primeur enfants pour les enfants habitants permanents du territoire de la commune jusqu'à 11 ans et s'ils sont scolarisés en maternelle, primaire ou secondaire.

PADS PAYS DE LA MEIJE – PERENNISATION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES RISQUES DES VALLONS DE LA MEIJE – VOLET INVESTISSEMENT VALORISATION DE LA CABANE DES PATROUILLEURS

Le Conseil Municipal approuve le projet la pérennisation de la Commission d'évaluation des risques des Vallons de la Meije – volet investissement valorisation de la cabane des patrouilleurs inscrit dans le Plan d'Aménagement Durable et Solidaire (PADS) du Pays de la Meije, et dont le montant s'élève à 29 054 € HT.

Ce dossier est financé à hauteur de 80 % par la région, soit un montant de subvention de 23 243 €.

FONDS DE CONCOURS 2014 DE LA CCB

Le Conseil Municipal décide de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt communautaire pour l'exercice 2014, à hauteur de 31 040 € pour l'aménagement du front de neige du Chazelet - phase 2.

BUDGET 2014 -MODIFICATIONS CREDITS

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014 :

1. FONCTIONNEMENT

dépenses

| Article | Nature | Montant |
|---------|--|------------|
| 6218 | Autre personnel extérieur | 5 000,00 |
| 6554 | Contributions aux organismes de regroupement | 52 500,00 |
| 6536 | Frais de représentation du maire | 3 000,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | -78 000,00 |
| 73925 | Fonds péréquation ress. interco.,commun. | 2 500,00 |

recettes

| Article | Nature | Montant |
|---------|----------------------|------------|
| 7411 | Dotation forfaitaire | -15 000,00 |

2. INVESTISSEMENT

dépenses

| Article | Opération | Nature | Montant |
|---------|-----------|-----------------------------|-----------|
| 202 | 210 | Frais, documents urbanisme, | 7 000,00 |
| 2135 | 153 | Installations générales, | 10 000,00 |

recettes

| Article | Opération | Nature | Montant |
|---------|-----------|---------------------------------------|------------|
| 021 | OPFI | Virement de la section d'exploitation | -78 000,00 |
| 1641 | 216 | Emprunts en euros | 45 000,00 |
| 1321 | 219 | Subvention État | 20 000,00 |
| 10222 | OPFI | FCTVA | -10 000,00 |
| 1641 | 235 | Emprunts en euros | 40 000,00 |

INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M.

Saïd BOUCHIRAB, Receveur municipal à hauteur de 100 % de l'indemnité à laquelle il a droit.

EXPERTISE TELEPHERIQUE DES GLACIERS DE LA MEIJE

La concession entre la commune et le téléphérique des Glaciers de la Meije arrive à échéance en 2017.

Il est nécessaire de faire réaliser une expertise technique des biens concédés.

Le conseil municipal, donne son accord et retient la proposition de la société CNA de Grenoble 38 pour un montant de 12 768 € HT.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2014

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, GAILLARD Florence, FAUST Alain, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe, FAURE Jean-Louis, PIC Jean-Pierre, JACQUIER Alain

Secrétaire de séance : GARDENT Bruno

Délibérations adoptées à l'unanimité

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil donne son accord pour rembourser 200.52 € à M. Michel JUGE pour l'achat d'un cœur funéraire posé sur un monument en souvenir des victimes de l'avalanche des Boucherettes en 1405 et 1838, route de Valfroide.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Les plans locaux d'urbanisme comprennent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

- *« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le*

développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

- *« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou, dans le cas prévu par le deuxième alinéa de l'article L. 123-6, du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »*

Le Conseil Municipal a ainsi débattu sur les grandes orientations du PADD.

Le PADD se compose de quatre orientations générales de l'aménagement communal et de trois orientations générales des politiques urbaines qui déclinent les objectifs communaux suivants :

- Assurer la pérennisation des silhouettes villageoises ;
- Valoriser le paysage agricole ;
- Maintenir l'attractivité touristique ;
- Renforcer l'économie locale notamment dans les secteurs stratégiques de la vallée de la Romanche ;
- Protéger le patrimoine bâti et le patrimoine naturel.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, GAILLARD Florence, FAUST Alain, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe, FAURE Jean-Louis, JACQUIER Alain

ARRET DU PROJET DE PLU

Le conseil municipal a débattu du PADD lors de la réunion de conseil municipal du 24 septembre 2014 (voir ci-dessus).

Le conseil municipal arrête le projet de PLU. Le dossier peut être consulté en mairie ou sur son site.

Vous pouvez aussi le consulter en utilisant le lien suivant :

<https://app.box.com/s/d0x2lravqxbaogd2qrh>

Ce projet est soumis aux personnes publiques associées (services de l'Etat) et fera l'objet d'une enquête publique qui pourrait avoir lieu au printemps prochain ou en début d'été.

VOTE

Pour : 7

Contre : Alain JACQUIER – Philippe SIONNET

Abstention : Alain FAUST

TRAVERSEE DE LA GRAVE

Le conseil général a proposé d'apporter une aide financière complémentaire de 12 182.73 € pour financer les travaux de la traversée du Chef-lieu.

Le conseil donne son accord pour signer la convention correspondante.

VOTE

Pour : 9 - Contre : Alain JACQUIER

BUDGET 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014 :

COMPTES DEPENSES

| Article | Opération | Nature | Montant |
|---------|-----------|--|------------|
| 023 | | Virement à la section d'investissement | -28 865,37 |
| 6811 | | Dotations aux amortissements des immobilisati... | 22 867,35 |
| 202 | 210 | Frais, documents urbanisme, numérisation cada... | 14 000,00 |
| 2135 | 153 | Installations générales, agencements, aménagement... | 18 000,00 |
| 2183 | 164 | Matériel de bureau et matériel informatique | 2 000,00 |
| 7398 | | Reversements, restitutions et prélèvements di... | 6 000,00 |

COMPTES RECETTES

| Article | Opération | Nature | Montant |
|---------|-----------|--|------------|
| 1641 | 216 | Emprunts en euros | 40 000,00 |
| 28158 | OPFI | Autres installations, matériel et outillage t... | 22 867,35 |
| 021 | OPFI | Virement de la section d'exploitation | -28 865,37 |

Délibération adoptée à l'unanimité

EMPRUNT BATIMENT DU CHAZELET

Des demandes d'emprunt ont été faites auprès de plusieurs établissements bancaires.

Le conseil municipal retient la proposition de la banque postale, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 100 000 EUROS
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Taux d'intérêt annuel : *taux fixe de 2.23 %*
Echéances : périodicité annuelle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Commission d'engagement : 500,00 EUR

Délibération adoptée à l'unanimité

SERVITUDE DE PASSAGE ERDF - PARCELLE K 696

Une convention a été signée entre la commune et ERDF le 14 juin 2012 pour l'installation d'un transformateur électrique pour la station d'épuration, sur la parcelle cadastrée K 696.

Le conseil municipal accepte cette convention et les servitudes de passage indiquées

Délibération adoptée à l'unanimité

RAPPORT PRIX ET QUALITE EAU 2013

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2013. Ce dernier est consultable en mairie et sur son site.

Délibération adoptée à l'unanimité

SECOURS SUR PISTES 2014-2015 – TARIFS ET CONVENTIONS

Le conseil municipal adopte les tarifs pour la saison d'hiver 2014-2015 :

| | 2014-2015 |
|--|-------------|
| front de neige petits soins | 50.98 |
| zone rapprochée | 213.28 |
| zone éloignée | 374.54 |
| hors pistes proximité | 728.28 |
| tarif horaire machine | 228.89 |
| secouriste jour / h | 34.85 |
| secouriste nuit / h | 57.74 |
| Ambulance Alpes ambulance secours | |
| Le Chazelet – cabinet médical 2 Alpes | Frais réels |
| Le Chazelet – CHU Grenoble | Frais réels |
| Le Chazelet – CH Briançon | Frais réels |
| Le Chazelet – cabinet médical La Grave | Frais réels |
| Ambulance pompiers | 218.00 |
| hélicoptère SAF - mn de vol | 55.00 |

Des conventions sont passées avec le SDIS pour les évacuations en ambulance et avec le SAF pour les évacuations hélicoptérées et en cas de carence et de réquisition des services de l'Etat.

Délibération adoptée à l'unanimité

TARIFS EAU 2015

Le conseil municipal adopte les tarifs de l'eau pour l'année 2015.

Les tarifs sont augmentés de 12.5 % par rapport à 2014 afin que la commune puisse réaliser les investissements indispensables et percevoir d'éventuelles aides de l'Agence de l'eau pour les financer.

| | |
|--|--------|
| Ménage : | 108.00 |
| Meublé : | 46.00 |
| Hébergement par personne : | 8.40 |
| entreprise, commerce, bar, restaurant (petits) : | 128.00 |
| entreprise, commerce, bar, restaurant (grands): | 225.00 |
| Camping par emplacement : | 9.50 |
| Piscines, bains remous, spas : | 70.00 |
| Fermes par UGB : | 4.30 |
| Redevance de prélèvement (Agence de l'eau) | 4.10 |

(La redevance de prélèvement est appliquée par unité logement)

Délibération adoptée à l'unanimité

VENTE TERRAIN MTPS

La société MTPS envisage de réaliser une microcentrale électrique sur le terrain de l'Abéous. Elle propose d'acquérir des terrains communaux nécessaires à cette microcentrale. Elle propose de racheter la totalité des parcelles AB 178, AB 200, I 366p et I 375 ainsi que 2 à 3000 m² à prendre sur les parcelles cadastrées K 732 et I 847 pour un prix total de 28 000 €.

Le conseil municipal, donne son accord pour cette vente.

Délibération adoptée à l'unanimité

EAU DES HIERES – MAITRISE D'ŒUVRE

Une consultation a été faite pour choisir un maître d'œuvre en charge du dossier de rénovation du réseau d'eau des Hières. Deux entreprises ont répondu. Le bureau d'études SAUNIER de GAP 05 a été classé en premier et une négociation a eu lieu en ce qui concerne le prix de la prestation

Le bureau d'études SAUNIER propose un marché de maîtrise d'œuvre pour un coût de 25 940.00 € HT, soit 6.485 % du montant des travaux estimés à 400 000 € HT.

Le conseil municipal accepte ce marché de maîtrise d'œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION GUIDE DE VEILLE

La commune passe une convention avec le bureau des guides de La Grave depuis plusieurs saisons d'hiver pour assurer une mission d'expertise du domaine de montagne desservi par le téléphérique des glaciers de la Meije.

Le conseil municipal donne son accord pour signer une convention avec le bureau des guides de La Grave pour la saison d'hiver 2014-2015 pour assurer cette mission de veille sécurité.

Délibération adoptée à l'unanimité

MODIFICATION STATUTS SIVOM LA GRAVE – VILLAR D'ARENE

Il est proposé de modifier les statuts du SIVOM afin de préciser plusieurs points :

- Faire apparaître explicitement le projet actuel de construction d'un groupe scolaire porté par le SIVOM sur le site d'Arsine (Villar d'Arène)
- Rajouter la compétence périscolaire
- Rajouter la compétence gestion d'un centre de loisirs sans hébergement.

Le conseil municipal donne son accord pour les modifications des statuts du SIVOM énoncées ci-dessus

VOTE

Pour : 8

Contre : JACQUIER Alain - SIONNET Philippe

CONVENTION USINE DE L'OICHE

La commune a passé une convention avec la SAFHER qui exploitait l'usine de l'Oiche pour l'utilisation des terrains communaux par cette usine à compter du 1^{er} janvier 2012.

La SAFHER était détenue par la société Nergia France qui a été cédée à la société Birseck Hydro. La société Birseck Hydro souhaite que la commune de LA GRAVE autorise le transfert à son bénéfice de la convention d'occupation domaniale conclue en 2011. La société SAFHER a donné son accord pour ce transfert.

Le conseil municipal approuve l'établissement d'un avenant à la convention signée en 2011 entre la commune et la SAFHER pour l'exploitation de l'usine de l'Oiche, les deux parties de la convention étant la commune de LA GRAVE et la société BIRSECK HYDRO.

Délibération adoptée à l'unanimité

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de LA GRAVE fait partie des communes qui devront être recensées au cours de l'année 2015. Le conseil municipal charge le maire de l'enquête de recensement à mener sur la commune de LA GRAVE au cours de l'année 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire, le conseil municipal et le personnel vous souhaitent une très bonne année 2015
